Informations brèves

C.M.U.

La **couverture maladie universelle**, longtemps promise, est en passe d'être ratifiée par le Parlement. Elle constitue un progrès majeur en matière de protection sociale et d'accès aux soins. Elle intéresse non seulement 150.000 personnes jusqu'ici " exclues ",mais entraîne la disparition de l'assurance volontaire pour 550.000 personnes et une couverture complémentaire pour 6.000.000 d'usagers (revenu inférieur à 3.500 F per capita). Son coût est évalué à environ 9 milliards de francs – l'État n'en prenant en charge qu'une faible partie.

Nous reviendrons plus en détail sur le dispositif. Mais trois questions, ou remarques, peuvent déjà être avancées :

- L'organigramme de la C.M.U. fait rentrer officiellement en piste non seulement les Mutuelles mais aussi les assurances privées. Tiens ?

- On ne peut croire que la consommation de soins va être une simple transposition de ce qu'elle est actuellement (évaluée à partir des divers dispositifs d'aide). S'agissant le plus souvent d'une population en souffrance (physique, mentale, sociale), l'accès aux soins enfin pleinement autorisé va, à notre sens, être très supérieur à la prévision et retentir inexorablement sur le volume des dépenses de santé. Sera-ce prétexte à un nouveau procès des " blouses blanches " ?

- La prise en charge des soins psychiatriques ne risque-t-elle pas, dans tous les cas, de faire l'objet d'une limitation de la part des assurances complémentaires, comme c'est déjà le cas dans les mutuelles étudiantes ?

SOS - PSY

Montpelliérain d'origine, ce nouveau " service " (qui n'a rien à voir avec S.O.S. psychiatrie) propose des " consultations psychothérapiques " au téléphone, 24 h sur 24, facturées au taximètre (6 F/min, 7 F après 22 heures) avec prélèvement par carte bancaire, assurées par des " psy " qui ne seraient ni médecins, ni psychiatres (encore que l'association prétende avoir des accords avec certains praticiens). L'organisation se ramifierait dans 23 départements. On assurait qu'en janvier (Panorama du 14/1/99) le standard saturait, avec une ou deux heures d'attente (ce qui ne va pas sans paradoxe au regard de l'argument de simplicité et de disponibilité par rapport aux " psy de ville "…). Quelque chose qui ressemblerait à S.O.S Amitié ? A cette mince nuance près qu'il s'agit d'une prestation lucrative assortie d'une prétendue compétence technique…

Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur l'inacceptable de la démarche, qui s'apparente fort à une escroquerie. L'Ordre s'est mobilisé, la Justice serait en train de le faire. Mais " ça marche " : qui a dit que tous les besoins étaient satisfaits ?

Neurologues libéraux

La neurologie, spécialité " jeune ", représente 1400 praticiens dont 650 libéraux. Leurs représentants sont inquiets car non seulement leur activité va croissant, mais surtout le coût de leurs prescriptions grandit de façon impressionnante (entre 27 et 31 % en un an selon les sources), lié au prix très élevé des thérapeutiques les plus récentes (dans l'épilepsie, la S.E.P. ou l'Alzheimer par exemple). Ils souhaitent donc bénéficier de

quotas particuliers.

Par ailleurs, et bien qu'ayant une pratique différente de la notre avec de nombreux actes techniques, ils refusent la dissociation du CNPsy, qui risquerait de les ramener au Cs. Le problème sera sans doute tranché à l'occasion de la refonte de la Nomenclature en préparation, avec la nouvelle hiérarchisation des actes de consultation.

Antidépresseurs. Le dossier noir de " Que Choisir ? "

Ce mensuel de l'Union Fédérale des Consommateurs (C.F.D.T.) consacre six pages au sujet " up to date " des antidépresseurs, dossier très nourri au point de vue technique, bourré d'encadrés (où Prozac et surtout Survector se font " flinguer ") comme d'enquêtes traditionnelles et de témoignages. Un dossier des plus "sérieux " mais infiltré d'assertions dubitatives, telles que "dans la dépression caractérisée mais d'intensité légère, aucun antidépresseur n'a montré d'efficacité supérieure au placebo", avec une énumération exhaustive et impressionnante des effets secondaires, jusqu'aux automutilations,aux agressions et aux meurtres… " Toutes les études sont réalisées sous l'égide des fabricants, avec les dérives que cela laisse supposer ", " aucun travail valable n'existe " sur la dépendance. On y rappelle la RMO (traitements de 6 mois de durée maximum). On y cite des études anglo-saxonnes qui affirment " que les psychothérapies se révèlent souvent aussi efficaces, voire plus, que les médicaments ". " Pour 60 % des patients, le placebo assorti de conseils et de simple soutien, a eu des effets aussi bénéfiques que les psychothérapies ou les médicaments ". L'article conclut qu' " avec un praticien expérimenté, une thérapie de soutien peut suffire pour les dépressions d'intensité légère. Le thérapeute compte, en effet, beaucoup plus que la technique employée ".

Au total, alors que certaines remarques pourraient nous intéresser, on retire de ce papier " grand public " une impression pour le moins mitigée, en ce qu'il peut induire de doute, de dramatisation et d'anxiété chez nos patients, et pas seulement les " iatrophobes ", tout en banalisant, parfois à l'extrême, l'état dépressif lui-même.